



## Parrainage d'écoliers

**Notre association parraine des écoliers dans la région où elle est présente au Vietnam.**

La région est très pauvre, un bonne partie des villageois ne gagnent que CHF 3.- par jour.

Pour assurer l'écolage et les frais pour l'uniforme, notre association parraine des sécoliers du village de Tu Bông.

**En parrainant un écolier avec notre association, vous agissez pour son éducation.**

**Vous investissez ainsi durablement dans l'avenir d'un enfants.**

(Aucun contact par lettre n'est possible entre le parrain ou la marraine et l'enfant, ceci pour des raisons de langue)

## Votre participation

**Avec une somme de CHF 120.- pour une année minimum, (CHF 10.-/mois) nous garantissons que l'enfant parrainé va continuer d'aller à l'école, sera habillé correctement.**

Votre contribution d'une année démarre le 1 janvier au 31 décembre et se prolonge d'année en année sans résiliation de votre part.

Le montant de CHF 120.- est à verser au 1 janvier de chaque année. (voir ci-dessous)

Sur place, Thuy la directrice de notre orphelinat et responsable des parrainage des écoliers est notre personne de confiance travaillant pour notre association, elle coordonne les parrainages au Vietnam avec notre aide en Suisse. Michel Moor et Kim Gutbrod sont présents sur place chaque année pour le contrôle.



Thuy et Michel sont les coordinateurs des parrainages au Vietnam et en Suisse.

## Comment parrainer un écolier?

Il suffit d'envoyer un mail à [michel.moor@offriruntoit.org](mailto:michel.moor@offriruntoit.org) ou à [kim.gutbrod9@offriruntoit.org](mailto:kim.gutbrod9@offriruntoit.org) en spécifiant votre désir de parrainer un écolier du village de Tu Bông.

Vous pouvez également prendre connaissance de notre galerie photos consacrée aux écoliers déjà parrainés: <http://www.offriruntoit.org/Galery/thumbnails.php?album=16>

Suite à votre mail, nous inscrivons votre nom sur notre site en tant que parrains ou marraines.

En tout temps, vous pouvez suspendre ou stopper votre parrainage en informant Michel Moor.

Sans nouvelles de votre part, les parrainages se renouvellent tacitement chaque année.

En cas de non paiement après le 1<sup>er</sup> rappel, l'enfant est automatiquement proposé à un autre parrain ou marraine.

## Votre versement

Compte de l'association

**Association Offrir un toit**

**Ch. de La Dranse 3**

**1004 Lausanne**

**CCP: 12-899586-5 (IBAN CH12 0900 0000 1289 9586 5)**

Dès réception de votre versement, nous vous envoyons une lettre de remerciement qui fait également office de donation pour votre déclaration d'impôts.

(nous sommes reconnus comme association de pure utilité publique).